

## ATTESTATION

Nous soussignés, Société Générale Marocaine de Banques, Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance SA, au capital de DHS 2 050 000 000, suivant décision d'agrément du Ministère des Finances n°2348-94 du 23/08/94 dont le Siège Social est au 55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca, Agence TR Benomar.

Déclarons par la présente avoir reçu un ordre de virement mensuel, permanent et irrévocable de **7.000 DHS** de notre relation, **M EL HADDAD MOHAMED CIN MJ10724**, titulaire d'un compte à vue ouvert sur nos livres sous le n° 022 780 000 084 00 285089 37 74, en sa faveur, et avoir procédé au blocage du montant de **DHS 85.000,00 - QUATRE VINGT CINQ MILLE DIRHAMS - (Equivalent de 12 versements)**, et ce, pour les fins de financement des études de ce dernier, inscrit au **Msc Pro à l'Ecole pour l'informatique et les nouvelles technologies en France au titre de l'année universitaire 2024/2025**.

Ces virements seront effectués conformément à la réglementation de l'Office des Changes en vigueur et ce, sous réserve de la situation du compte susvisé.

L'exécution de cet ordre est subordonnée au respect par l'intéressé des dispositions réglementaires des changes et des règles de gestion bancaires, notamment la production d'une attestation d'inscription et d'une domiciliation bancaire en France.

La présente attestation est délivrée à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de notre Etablissement.

Fait à Casablanca, le 03 juillet 2024

*[Signature]*

**Société Générale  
Marocaine de Banques  
AG.BENOMAR**

A818